

# Amendement gouvernemental au projet de loi n°8616 relative à l'octroi d'une dotation annuelle au Commissariat aux assurances

\*

#### TEXTE ET COMMENTAIRE DE L'AMENDEMENT GOUVERNEMENTAL

### <u>Amendement</u> concernant l'article unique

A l'article unique du projet de loi, la référence à l'année budgétaire 2025 est remplacée par une référence à l'année budgétaire 2026.

#### Motivation de l'amendement

Afin de donner suite aux remarques formulées lors de la réunion de la Commission des Finances du 14 octobre 2025, l'amendement gouvernemental prévoit que la dotation annuelle au profit du CAA au titre de la loi en projet sera versée à compter de l'année budgétaire 2026.



### Exposé des motifs

L'amendement gouvernemental a pour objet de remplacer la référence à l'année budgétaire 2025 par une référence à l'année budgétaire 2026.



### Fiche financière

(art. 79 de la loi du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'État)

Suite à l'amendement gouvernemental, le projet de loi aura un impact financier direct annuel de deux millions d'euros sur le budget de l'Etat à partir de l'année budgétaire 2026.

## **CHECK DE DURABILITÉ - NOHALTEGKEETSCHECK**

	A	ı	
_	9	۱	
,	ı	۸	V

La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de Adobe Systems Incorporated.

Ministre responsable :	Ministre des Finances	
Projet de loi ou amendement :	Amendement gouvernemental relatif au PL 8616 relative Commissariat aux assurances	à l'octroi d'une dotation annuelle au
Son objectif est de donne projets de loi. Tout en fa plus grande cohérence po	t un outil d'évaluation des actes législatifs par rapport à le er l'occasion d'introduire des aspects relatifs au développe isant avancer ce thème transversal qu'est le developpeme plitique et une meilleure qualité des textes législatifs.	ment durable à un stade préparatoire des ent durable, il permet aussi d'assurer une
développe 2. En cas d	le projet de loi sous rubrique a un impact sur le champ d'ac ment durable (PNDD) ? e réponse négative, expliquez-en succinctement les raisons éponse positive sous 1., quels seront les effets positifs et/or	S.
4. Quelles cat	égories de personnes seront touchées par cet impact ?	
	esures sont envisagées afin de pouvoir atténuer les effets né es aspects positifs de cet impact ?	égatifs et comment pourront être
il n'est pas besoin de réa	ce, l'instrument du contrôle de la durabilité est accompagn gir ou répondre mais qui servent uniquement d'orienta nentation sur les dix champs d'actions précités.	
1. Assurer une inclus	sion sociale et une éducation pour tous.	Points d'orientation Oui Non Documentation
L'objectif du projet de loi	n'est pas d'assurer une inclusion sociale et une éducation	pour tous.
2. Assurer les condit	ions d'une population en bonne santé.	Points d'orientation Oui Non
L'objectif du projet de loi	n'est pas d'assurer les conditions d'une population en bon	ne santé.
3. Promouvoir une c	onsommation et une production durables.	Points d'orientation Oui Non Documentation

L'objectif du projet de loi n'est pas de promouvoir une consommation et une producation	on durables.			
4. Diversifier et assurer une économie inclusive et porteuse d'avenir.	Points d'orientation Documentation	Oui	Non	
L'objectif du projet de loi n'est pas de diversifier et assurer une économie inclusive et po	orteuse d'avenir.			
5. Planifier et coordonner l'utilisation du territoire.	Points d'orientation Documentation	Oui	<b>x</b> Non	
L'objectif du projet de loi n'est pas de planifier et coordonner l'utilisation du territoire.				
6. Assurer une mobilité durable.	Points d'orientation Documentation	Oui	<b>x</b> Non	
L'objectif du projet de loi n'est pas d'assurer une mobilité durable.				
7. Arrêter la dégradation de notre environnement et respecter les capacités des ressources naturelles.	Points d'orientation Documentation	Oui	<b>∡</b> Non	
L'objectif du projet de loi n'est pas d'arrêter la dégradation de notre environnement et c ressources naturelles.	de respecter les cap	acités des	5	
8. Protéger le climat, s'adapter au changement climatique et assurer une énergie durable.	Points d'orientation Documentation	Oui	<b>✗</b> Non	
L'objectif du projet de loi n'est pas de protéger le climat, de s'adapter au changement cl durable.	imatique et d'assur	er une én	ergie	
9. Contribuer, sur le plan global, à l'éradication de la pauvreté et à la cohérence des politiques pour le développement durable.	Points d'orientation Documentation	Oui	<b>x</b> Non	
L'objectif du projet de loi n'est pas de contribuer, sur le plan global, à l'éradication de la pauvreté et à la cohérence des politiques pour le développement durable.				
10. Garantir des finances durables.	Points d'orientation Documentation	Oui	<b>x</b> Non	

L'objectif du projet de loi n'est pas de garantir des finances durables.
Cette partie du formulaire est facultative - Veuillez cocher la case correspondante
En outre, et dans une optique d'enrichir davantage l'analyse apportée par le contrôle de la durabilité, il est proposé de recourir, de manière facultative, à une évaluation de l'impact des mesures sur base d'indicateurs retenus dans le PNDD. Ces indicateurs sont suivis par le STATEC.
Continuer avec l'évaluation ? Oui 🗷 Non
(1) Dans le tableau, choisissez l'évaluation : <b>non applicable</b> , ou de 1 = <b>pas du tout probable</b> à 5 = <b>très possible</b>



Commissariat aux assurances

## FICHE D'ÉVALUATION D'IMPACT MESURES LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES

1

La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de Adobe Systems Incorporated.

Amendement gouvernemental au projet de loi relative à l'octroi d'une dotation annuelle au

### 1. Coordonnées du projet

Intitulé du projet :

Ministre initiateur :	Le Ministre des Finances		
Auteur(s):	Maureen Wiwinius		
Téléphone :	247-82669 Courriel: maureen.wiwinius@fi.etat.lu		
Objectif du projet :	L'amendement gouvernemental a pour objet de remplacer la référence à l'année budgétaire 2025 par une référence à l'année budgétaire 2026.		
Autre(s) Ministère(s) / Organisme(s) / Commune (s) impliqué(e)(s) :			
Date:	29/10/2025		
2. Objectifs à valeu	ır constitutionnelle		
Le projet contribue-t-il à	la réalisation des objectifs à valeur constitutionnelle ? 🔲 Oui 🔀 Non		
	sélectionner les objectifs concernés et veuillez fournir une brève explication dans la case quoi cet ou ces objectifs sont réalisés :		
Garantir le droit au trav	ail et veiller à assurer l'exercice de ce droit		
Promouvoir le dialogue	social		
Ueiller à ce que toute p	ersonne puisse vivre dignement et dispose d'un logement approprié		
la conservation de la na	de l'environnement humain et naturel en œuvrant à l'établissement d'un équilibre durable entre ature, en particulier sa capacité de renouvellement, ainsi que la sauvegarde de la biodiversité, et s des générations présentes et futures		
🔲 S'engager à lutter conti	re le dérèglement climatique et œuvrer en faveur de la neutralité climatique		
🔲 Protéger le bien-être de	es animaux		
☐ Garantir l'accès à la cul	ture et le droit à l'épanouissement culturel		
Promouvoir la protection	on du patrimoine culturel		
Promouvoir la liberté d droits fondamentaux et	e la recherche scientifique dans le respect des valeurs d'une société démocratique fondée sur les t les libertés publiques		



Remarques :					
3. Mieux légifé	rer				
1) Chambre(s	) professio	nnelle(s) à saisir / saisi(e)s pour avis ¹:			
Chambre des foi	nctionnaire	s et employés publics			
Chambre des sa	lariés				
Chambre des me	étiers				
✗ Chambre de con	nmerce				
Chambre d'agric	culture				
¹ Veuillez indiquer la/les C	Chambre(s) pro	ofessionnelle(s) saisie(s) du projet sous rubrique suite à son ap	probation par le Co	onseil de gouvern	ement.
2) Autre(s) pa	rtie(s) prei	nante(s) (organismes divers, citoyens,) à sais	sir / saisi(e)s po	our avis:	Oui 🔀 Non
Si oui, laquelle / lesc	quelles :				
D/ Ob					
Remarques / Observ	ations:				
	,				
	-	on de directives européennes, ve, rien que la directive » est-il respecté ?	Oui	Non	⊠ N.a. ²
Si non, pourquoi?					
4) Destinatair	es du proje	et:			
- Entreprises / Pro	fessions lib	érales :	Oui	Non	
- Citoyens :			Oui	Non	
- Administrations	:		Oui	Non	
(cà-d. des	exemption:	nall first » est-il respecté ? s ou dérogations sont-elles prévues suivant la /ou son secteur d'activité ?)	☐ Oui	Non	⊠ N.a. <sup>2</sup>
Remarques / Observ	ations:				
en supprir déclaratior l'administr	nant ou e n existant ration, en res ou en	-il à la simplification administrative, notamme n simplifiant des régimes d'autorisation et s, en réduisant les délais de réponse réduisant la charge administrative pour améliorant la qualité des procédures ou de	de de les	⊠ Non	
Remarques / Observ	ations:				

	estion contient-il des dispositions spécifiques ection des personnes à l'égard du traitement des e personnel ?		☐ Non	× 1	N.a.	2
Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il?						
8) Y a-t-il un besoin en f concernée ?	ormation du personnel de l'administration	Oui	Non	× 1	۱.a.	2
Si oui, lequel ?						
Remarques / Observations :						
<sup>2</sup> N.a.: non applicable.						
4. Digitalisation et do	nnées					
	d'adapter un système informatique overnment ou application back-office)	Oui	⊠ Non			
Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système ?						
10) Le projet tient-il com (priorisation de la vo	pte du principe « digital by default » vie numérique) ?	Oui	⊠ Non			
	e démarche administrative qui nécessite des données à caractère personnel sur les administrés	Oui <b>?</b>	⊠ Non			
Si oui, ces informations ou données à caractère personne peuvent-elles être obtenues auprès d'une ou plusieurs administrations conformément au principe «Once only» ?						
12) Le projet envisage-t- données ?	il la création ou l'adaptation d'une banque de	Oui	⊠ Non			
5. Égalité des chance	S (à remplir pour les projets de règlements	grand-du	caux) ³			
13) Le projet est-il :						
- principalement centré sur	l'égalité des femmes et des hommes ?	☐ Nor	า			
- positif en matière d'égalité	des femmes et des hommes ?	Noi	า			
Si oui, expliquez de quelle manière :						
- neutre en matière d'égalit	é des femmes et des hommes ?	Noi	 1			
Si oui expliquez pourquoi :						

- négatif en matière d'égalité des femmes et des hommes ?
Si oui, expliquez de quelle manière :
14) Y a-t-il un impact financier différent sur les femmes et les hommes ?   Oui Non N.a. <sup>2</sup>
Si oui, expliquez de quelle manière :
<sup>3</sup> Pour les projets de loi, il convient de se référer au point 1 « Assurer une inclusion sociale et une éducation pour tous. » du Nohaltegkeetscheck.
6. Projets nécessitant une notification auprès de la Commission européenne
15) Directive « services » : Le projet introduit-il une exigence en matière
Si oui, veuillez contacter le Ministère de l'Economie en suivant les démarches suivantes :
https://meco.gouvernement.lu/fr/domaines-activites/politique-europeenne/notifications-directive-services.html
16) Directive « règles techniques » : Le projet introduit-il une exigence ou  Oui  Non  N.a. 2 règlementation technique par rapport à un produit ou à un service de la société de l'information (domaine de la technologie et de l'information)?
Si oui, veuillez contacter l'ILNAS en suivant les démarches suivantes :
https://portail-qualite.public.lu/content/dam/qualite/publications/normalisation/2017/ilnas-notification-infoflyer-web.pdf



### **TEXTE COORDONNE DU PROJET DE LOI**

# Projet de loi relative à l'octroi d'une dotation annuelle au Commissariat aux assurances

**Article unique.** A partir de l'année budgétaire **2025 2026**, une dotation annuelle à charge du budget de l'Etat d'un montant de 2 000 000 euros est versée au profit du CAA.